

Investir dans le photovoltaïque : un investissement sûr, efficace et écologique

Le nouveau dispositif tarifaire défini en janvier 2010, permet aux investisseurs français de vendre l'électricité produite avec des panneaux photovoltaïque. Ce nouveau dispositif conforte et pérennise le soutien financier à l'énergie solaire.

Désormais, un investisseur pourra prétendre à un placement qui rapporte jusqu'à 7 % par an pendant 6 ans et qui permet, en plus, des réductions d'impôt !

Franck Ladrière
Directeur Général d'Axone Invest

Nous avons interviewé Franck Ladrière, Directeur Général de la société Axone Invest pour qu'il nous apporte des précisions sur l'offre Energy Production qui permet à des investisseurs privés d'accompagner le financement de centrales photovoltaïques pendant 6 ans dans le cadre de la souscription au capital des PME de la loi TEPA

P&M : Concrètement, en quoi consiste le cadre réglementaire instauré par le gouvernement français pour les investisseurs ?

Tout d'abord, le dispositif implique pour EDF une obligation d'achat à prix garanti via un contrat ferme sur 20 ans. Il s'accompagne d'une prime à l'intégration au bâtiment et d'une possibilité d'appliquer l'amortissement dérogatoire des investissements sur 12 mois. Boosté par les mesures fiscales en faveur de l'investissement dans les PME, le marché français de production d'énergie photovoltaïque connaît une forte croissance depuis 2007. Au 30 juin 2009, le parc photovoltaïque français raccordé au réseau était de 135 MW dont 106 MW en métropole et 29 MW en Outre-Mer et en Corse. Les directives, les objectifs et les incitations financières laissent entrevoir des perspectives de très fort développement.

La France dispose d'un bon ensoleillement (1 200 kWh/m²/an, se situant au 5^e rang européen). Parmi les énergies propres les plus abondantes et accessibles, le photovoltaïque a le potentiel pour devenir une pièce importante du puzzle énergétique de la France.



P&M : Pouvez-vous nous expliquer votre démarche d'investissement dans le photovoltaïque ?

Axone Invest a créé spécifiquement la société Axone Energy pour développer une activité de production d'énergie renouvelable dans le secteur photovoltaïque. Le principal moteur de développement des énergies renouvelables est le dispositif d'achat de l'électricité à des tarifs fixés.

La fixation des tarifs prend ainsi en compte les coûts d'investissement et d'exploitation et assure un niveau de rentabilité des capitaux investis. La totalité de la production d'électricité est vendue dans le cadre d'un contrat irrévocable conclu pour une durée de 20 ans selon un tarif réglementaire défini par décret.

Une fois le parc mis en service, le contrat de rachat établi assure une très forte visibilité pour les porteurs de projets et les investisseurs.

Ainsi les installations photovoltaïques financées bénéficieront, dès la mise en service de leur exploitation, d'une garantie de rachat par EDF de l'électricité produite à un tarif fixé pour la durée du contrat de 20 ans. Cette garantie permet aux sociétés d'exploitation de connaître leurs revenus et ainsi, sous réserve d'avoir une bonne maîtrise des investissements initiaux et des coûts d'exploitation, de s'assurer de la rentabilité des projets financés. Une situation idéale pour bénéficier à plein des avantages fiscaux liés à la souscription au capital des PME.

Pour réaliser ses investissements, Axone Energy s'appuie sur les compétences d'acteurs industriels bénéficiant d'une réelle expérience dans la réalisation de centrales photovoltaïques « clé en mains » et notamment avec la société Energia Gdf Suez.

Leurs compétences s'étendent de la détection et l'acquisition de foncier, au développement, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance de centrales photovoltaïques.

La stratégie développée et mise en place par Axone Invest et Axone Energy, permet de gérer les divers risques potentiels et de proposer à des investisseurs privés une offre originale présentant un faible risque commercial et une forte visibilité sur la rentabilité de leur investissement.

Dans ce contexte, l'offre Energy Production est une solution d'investissement garantissant un maximum de sécurité. De plus, un objectif de gestion à 7 % par an et une réduction de l'impôt pouvant représenter jusqu'à 75 % de l'investissement ne peuvent qu'attirer l'attention des investisseurs.

P&M : Quelle est la spécificité d'Axone Invest sur ce marché compétitif ?

Pour financer les centrales photovoltaïques, Axone Invest a conçu une stratégie financière et de développement en 2009 et plusieurs dossiers sont en cours. La mise en exploitation des premières centrales avec Energia Gdf Suez est programmée courant 2010. Il apparaît que le financement de centrales photovoltaïques est très proche du financement de matériels industriels, domaine d'expertise d'Axone Invest depuis plus de 15 ans. Aussi, elle a créé le principe de sociétés opérationnelles pour réaliser l'acquisition et l'exploitation des installations. Ces sociétés, dénommées Energy Production, présidées par Axone Invest et dont Axone Energy est associé fondateur, ont pour objectif d'investir dans le financement et l'exploitation de centrales photovoltaïques. Des investisseurs privés souscriront au capital des sociétés Energy Production pour leur apporter les fonds propres nécessaires au financement des générateurs photovoltaïques et développer leur activité de production d'énergie.

La motivation pour les investisseurs est double :

- Patrimoniale, en réalisant un investissement rentable avec une très forte visibilité sous la responsabilité de professionnels responsables et engagés,
- Fiscale, en bénéficiant d'avantages fiscaux sur le revenu et/ou sur la fortune.

P&M : Comment peut-on proposer un objectif de gestion à 7 % par an ?

La rentabilité d'une centrale photovoltaïque repose sur la connaissance des flux futurs pendant une période de 20 ans. Au-delà de cette période de 20 ans, correspondant à la durée d'engagement de rachat de l'électricité produite par EDF, les centrales ont une valeur résiduelle considérée comme nulle.

L'esprit de la loi est bien de constituer une aide au développement des entreprises et non pas un produit financier sans aucun aléa. Axone Energy étant intéressée de racheter au terme de 5 exercices d'exploitation les installations, les souscripteurs lui consentiront une promesse de vente de leurs actions à un prix fixé initialement, actuellement 1 500 € pour une valeur de souscription de 1 000 €, et calculé en fonction des conditions de financement des installations photovoltaïques projetées.

Cette promesse de vente à un terme et à un prix fixé n'est donc pas une garantie de sortie mais définit les conditions de vente acceptées par l'investisseur lors de la mise en place des apports financiers dans un rapport gagnant/gagnant qui a toujours été la philosophie d'Axone Invest depuis plus de 15 ans.

P&M : Quels sont les profils d'investisseurs à qui s'adresse votre offre ?

Avec notre offre Energy Production nous avons organisé les moyens d'investir directement dans une PME, avec un objectif de gestion encadré sous la responsabilité de personnes engagées et intéressées à assurer



l'objectif fixé. Pour ouvrir cette possibilité d'investissement au plus grand nombre, nous avons fixé le minimum de souscription à 5 000€. Plus de 100 professionnels du patrimoine en France sont aujourd'hui habilités à proposer l'offre Energy Production pour les stratégies financières et fiscales de leurs clients, leurs honoraires d'intervention étant inclus dans notre offre.

P&M : A propos justement des honoraires, que prélevez-vous des commissions excessives prélevées par les holdings ISF ?

Les Holding ISF sont des fonds d'investissement, elles

prennent des participations dans des PME, ont des frais de structure élevés et leur modèle économique est différent. Elles n'ont pas vocation à exploiter au terme de 6 ans les participations financées créant ainsi un aléa plus fort sur la valorisation des actions à terme en fonction de la situation économique. D'autant plus que les frais pratiqués sont un sacré handicap pour au moins récupérer l'investissement initial. Notre modèle est différent.

Nous organisons les moyens d'investir dans l'économie des « yeux ouverts », sous notre responsabilité de concepteur et de gestionnaire, en totale communauté d'intérêt avec les investisseurs. ■

Cas pratique

Deux objectifs de réduction d'impôt, deux cas concrets

Couple avec 2 enfants.
Ils souhaitent réduire leur impôt sur revenu de 10 000 € et l'ISF de 7 500 €

Dans le cadre d'un investissement de 50 000 € en actions d'une SAS Energy Production, l'investisseur bénéficiera d'un total de 17 500 € d'économie d'impôts et d'un objectif de gestion valorisé à terme (6 ans) de 67 475 €. Soit un gain potentiel cumulé de 34 975 € net d'impôt sur les plus-values, représentant 70% des sommes investies.

Couple retraité.
Ils souhaitent réduire leur impôt sur le revenu de 25 000 € et l'ISF de 15 000 €

Dans le cadre d'un investissement de 120 000 € en actions d'une SAS Energy Production, l'investisseur bénéficiera d'un total de 40 000 € d'économie d'impôts et d'un objectif de gestion valorisé à terme (6 ans) de 161 940 €. Soit un gain potentiel cumulé de 81 940 € net d'impôt sur les plus-values, représentant 68,3% des sommes investies.